



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue, Saint-Côme
(Québec) J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca
Tél. : 450 883-2726
Téléc. : 450 883-6431

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 744-2023

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSignée, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU CODE MUNICIPAL QUE :

Le règlement **744-2023** a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2023. Ce règlement porte sur l'exercice, par la Municipalité, du droit de préemption sur un immeuble du territoire.

Le règlement **744-2023** a été reconnu conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de Matawinie. Il a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 20 septembre 2023; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE 6^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE VING TROIS.

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière